

DEC131759DR19

Décision portant nomination de Mme Soizic MILHOUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Normandie – MOY 1900

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130356DAJ du 14/02/2013 nommant M. Vincent GOUJON Délégué régional pour la Normandie ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 mars 2009 ;

Considérant que Mme Soizic MILHOUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rouen du 14 au 16 octobre 2008 et du 18 au 20 novembre 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Soizic MILHOUD, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°MOY1900, à compter du 18 février 2013.

Mme Soizic MILHOUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Soizic MILHOUD est placée directement sous l'autorité du Délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 24 mai 2013

Le Délégué régional

Vincent GOUJON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)